



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 JUIN 2009

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Prestation de serment de Mme Marie-Anne LELIEVRE, Receveur communal f.f.**
2. **Règlement général de police de la Ville d'Ath. Adaptation. Approbation.**

Le 28 octobre 2002, le Conseil communal, à l'issue d'un vaste travail de coordination au sein de multiples textes légaux épars, avait adopté une norme unique intitulée « Règlement Général de Police de la Ville d'Ath ».

Ces textes avaient ensuite fait l'objet de deux adaptations, la première, le 30 décembre 2004 et la seconde, le 2 mai 2005.

Après 7 ans d'application, il convenait de réaliser une nouvelle version des textes, tenant compte, d'une part, de l'expérience acquise dans leur application et, d'autre part, des modifications législatives intervenues à des niveaux de pouvoirs supérieurs.

Un vaste travail a été entrepris par les Services communaux, la Police locale et le Service Incendie, afin d'aménager les dispositifs dans le respect des lois.

Le projet a été soumis à la Commission Environnement et Santé du Conseil communal qui l'a examiné lors de trois séances de travail, les 28 mai, 10 juin et 16 juin 2009.

Le projet qui est soumis a été approuvé à l'unanimité en dernière lecture par ladite Commission.

Le Collège communal propose en conséquence de l'adopter.
Il entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2009 après qu'une publicité adéquate ait été orchestrée au sein de l'entité.

POLICE LOCALE

3. Désignation de la Zone de Police de Sylle et Dendre pour réaliser un marché public conjoint pour la location d'un stand de tir dans le cadre de la circulaire GPI 48. Approbation.

Chaque zone de police est confrontée à la mise en œuvre de la GPI48 et les contraintes à ce sujet sont relativement importantes.
C'est dans cette perspective que l'idée de regrouper les formations en maîtrise de la violence est donc apparue.

Dans le cadre de ce projet commun entre les zones de police de Sylle et Dendre, Beloeil-Leuze, Mons-Quévy et Ath, pour la réalisation d'un marché public en vue de l'occupation d'un stand de tir en conformité aux conditions reprises à l'Arrêté royal du 13 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément des stands de tir ainsi que celles édictées par l'Arrêté royal du 15 octobre 1991 portant réglementation des stands de tir, il advient de réaliser ce dernier conjointement.

En effet, les avantages seront multiples :

- Diminution du coût du loyer ;
- Réduction des coûts de déplacement ;
- Réduction du coût/munition à l'aide d'un marché commun réalisé à cet effet.

Lors des réunions préparatoires de ce projet, la zone de Sylle et Dendre a été désignée pour réaliser ce marché conjoint.

CULTES – FABRIQUES D'EGLISE

4. Comptes 2007 :

- **Fabrique d'église Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque**

Comptes 2008 :

- **Fabrique d'église Saint-Pierre à Isières**
- **Fabrique d'église Saint-Jean l'Evangeliste à Ghislenghien**
- **Fabrique d'église Saint-Pierre à Gibecq**
- **Fabrique d'église Saint-Martin à Lanquesaint**
- **Fabrique d'église Saint-Amand à Rebaix**
- **Fabrique d'église Saint-Pierre à Mainvault**
- **Fabrique d'église Sainte-Waudru à Maffle**
- **Fabrique d'église Saint-Pierre à Ostiches**
- **Fabrique d'église Saint-Quirin à Houtaing**
- **Fabrique d'église Saint-Ursmer à Ormeignies**
- **Fabrique d'église Notre-Dame à Villers-Notre-Dame**
- **Fabrique d'église Saint-Denis à Irchonwelz**
- **Fabrique d'église Saint-Amand à Villers-Saint-Amand**
- **Synode de l'église protestante de Belgique à Ath.**

Avis.

- 5. Modifications budgétaires 2008 :**
- Fabrique d'église Saint-Amand à Rebaix.
Avis.
- 6. Budget 2009 :**
- Fabrique d'église Saint-Ursmer à Ormeignies.
Avis.

FINANCES COMMUNALES

- 7. Prêt d'aide extraordinaire à long terme « Ghislenghien ».**
Convention.

En novembre 2004, le Conseil communal avait sollicité et obtenu l'aide de la Région à la suite des événements catastrophiques survenus à Ghislenghien le 30 juillet 2004.

Une partie de cette aide avait pris la forme d'une avance remboursable accordée pour une courte période. Cette aide reconduite à plusieurs reprises dans l'attente d'éventuelles indemnités des sociétés d'assurance, a pris fin le 30 juin 2008.

La Région wallonne, à la demande de la Ville, et sur proposition du CRAC, a consenti à convertir cette avance à court terme en prêt d'aide extraordinaire à long terme, d'une durée de 20 ans. L'intervention de la commune dans les charges de cet emprunt sera limitée à 25%.

- 8. Marché financier n°1/2009. Financement des investissements de la Commune et de la Zone de Police. Choix du mode de passation de marché et approbation du cahier spécial des charges.**

En janvier, le Conseil communal votait le budget extraordinaire pour l'exercice 2009 et fixait ainsi le programme d'investissements pour l'année.

Il est prévu qu'une partie de ce programme soit financée par voie d'emprunts. Il convient donc de pourvoir aux besoins en financement pour exécuter ce plan.

Comme les années précédentes, il est prévu d'inclure dans un marché unique les emprunts destinés à financer les investissements de la Zone de police et ceux de la Ville.

- 9. Subsidés aux associations :**
- a) Subsidés inférieurs à un montant de 1.239,47 EUR**
 - b) Subside en faveur du tourisme et des musées athois**
 - c) Subside en faveur de la Troupe du Huit**
 - d) Subside en faveur des Matelots de la Dendre**
 - e) Subside en faveur de l'Amicale des Acteurs du Faubourg de Tournai**
 - f) Subside en faveur de la Jeunesse Sportive Meslin-Grand Marais**
 - g) Subside en faveur du F.C. Ostiches**
 - h) Subside en faveur du Patronage de Moulbaix**
 - i) Subside en faveur de Choc Nature.**

DOMAINE COMMUNAL

10. Convention d'occupation de l'ancienne Cure de Maffle, rue Salvador Allende n°1 à Maffle. Décision.

La Ville est propriétaire de l'ancienne Cure de Maffle, sise rue Salvador Allende, 1 à Maffle.

Divers travaux étaient à effectuer dans cet immeuble.

Les Oeuvres Paroissiales ont marqué leur accord pour prendre en charge une série de travaux.

Dès lors, en séance du 4 mars 2002, le Collège communal a décidé de mettre à disposition de l'Association des Œuvres Paroissiales du Doyenné d'Ath l'immeuble sis rue Salvador Allende à Maffle (Ancienne Cure).

Une convention a donc été établie.

11. Convention d'occupation du domaine public de la S.N.C.B. pour le terrain sis à Maffle d'une superficie de 180 m². Décision.

La S.N.C.B. est propriétaire d'un terrain à destination industrielle d'une superficie de 180m² (ballodrome).

En date du 22 septembre 2003, il a été signé une convention d'occupation du domaine public de la S.N.C.B. sur le territoire de la Ville d'Ath anciennement Maffle.

Pendant de nombreuses années, ce terrain a eu la destination de ballodrome mais depuis peu, il sert de parking utilisé par les navetteurs.

12. Convention d'occupation entre la Ville et le FC Ostiches. Décision.

La Ville met à disposition du Football Club d'Ostiches les installations sises chemin de Stocq comprenant deux terrains de football et les infrastructures qui s'y rattachent.

13. Convention d'occupation pour les installations de la Tour Saint-Julien. Décision.

Le 23 août 2006, le Collège communal a approuvé la convention d'occupation d'une partie de la plate-forme de l'église Saint-Julien afin d'y installer un pylône de 12 mètres équipé d'antennes d'émission, entre la Ville et la S.A. COBELFRA représentant les labels Radio Contact.

La convention était conclue pour une durée de 9 ans prenant cours le 23 août 2006.

A la suite de la rationalisation du plan de fréquences, le groupe RTL doit modifier certaines choses au niveau technique. Actuellement, il dispose d'un émetteur sur la Tour St Julien et un autre sur le château d'eau du « Bois du Renard ». Leur projet est de tout regrouper sur la Tour St Julien.

14. Convention d'occupation pour le parking sis rue de la Sucrierie. Ratification.

Le 28 novembre 2002, la Ville a acheté l'immeuble vétuste sis chemin du Vieux Ath, 2C à Ath. Cet immeuble a été démoli en 2003.

Le Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports, DGA, a sollicité la location de 18 emplacements de parkings extérieurs situés sur le terrain jouxtant leurs bureaux.

En séance du 3 mai 2004, le Collège communal a décidé de louer ces 18 emplacements.

15. Echange de parcelles sises au lieu-dit « Vieux Ath » à Ath. Décision formelle.

Le 16 octobre 2004, le Conseil communal a décidé :

- d'acquérir, pour cause d'utilité publique, un bâtiment à usage de hall de stockage, sis Chemin du Vieux Ath.
- d'échanger sans soulte, pour cause d'utilité publique, une partie de la parcelle située au lieu-dit « Vieux Ath » contre une partie de la parcelle située au lieu-dit « Vieux Ath », lui appartenant.

Ces acquisition et échange étaient en effet indispensables au bon aménagement du parking de la Sucrierie réalisé de septembre à décembre 2004.

16. Aliénation de l'immeuble sis Place de Bouvignies, 76 à Bouvignies. Décision formelle.

Le 18 avril 2006, la Ville a acquis une maison d'habitation sise Place de Bouvignies, 76.

Cette acquisition devait permettre la réalisation de cuisines scolaires, d'un restaurant, de sanitaires, de douches, d'une salle de gymnastique, d'un local, de vestiaires et autres commodités, le tout en extension de l'école communale de Bouvignies.

Le Collège ayant obtenu entre-temps la garantie de récupérer l'usage de l'appartement dans les locaux de l'école, celui-ci a décidé de démolir cet immeuble.

Le 19 février 2009, le Conseil communal a approuvé le projet de démolition de cet immeuble ainsi que le projet de marché de services à conclure avec un architecte.

Dans un premier temps, seuls les architectes ont été consultés, une seule offre a été déposée et la désignation n'a pas été notifiée.

Entre-temps, l'une ou l'autre personne a manifesté son souhait d'acquérir cet immeuble.

Le maintien de cette habitation et sa revente présentent plusieurs avantages pour la Ville.

17. Aliénation d'une ferme avec dépendances et pâture sise rue du Parc Industriel, 11 à Ghislenghien. Décision définitive.

Le 30 décembre 2008, le Conseil communal a décidé de vendre au plus offrant dans le cadre d'une vente de gré à gré avec publicité, la ferme avec dépendances et pâture sise rue du Parc Industriel, 11 à Ghislenghien.

Ce bien a été mis en vente mi-février 2009 et 2 offres ont été déposées à ce jour.

ASSURANCES

18. Clauses techniques de l'audit des assurances. Approbation.

En séance du 30 mai 2008, le Conseil communal a approuvé le projet de réalisation d'un audit dans le cadre des assurances de la Ville d'Ath, du Centre

Public d'Action Sociale et de la Police monocommunale, et a choisi la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché. En séance du 29 mai 2009, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet de marché des assurances pour la Ville, le CPAS et la Police constitué de la partie administrative du cahier spécial des charges.

Les clauses techniques du marché reprennent 4 lots :

- dommages matériels,
- responsabilité civile,
- accidents,
- automobiles.

BATIMENTS COMMUNAUX

19. Sécurisation des salles de spectacles – Palace, Cinéma « L'Ecran », Maison Culturelle. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit de 50.000,00€ est inscrit au budget de l'exercice 2009 en vue de la sécurisation et de l'entretien des salles de spectacles et plus particulièrement, le Cinéma l'Ecran, la Maison Culturelle et le Palace.

Le projet présente un triple objectif :

1. Mettre en conformité les installations des sites précités en satisfaisant aux différentes remarques et observations reprises dans les rapports de visite du Service Incendie de la Ville d'Ath et des organismes agréés chargés du contrôle périodique de ces mêmes installations ;
2. Assurer la maintenance « extraordinaire » de ces mêmes infrastructures en réalisant un programme d'entretien approfondi ;
3. Répondre dans toute la mesure du possible aux différents souhaits des gestionnaires de ces sites portant sur l'amélioration de la qualité d'accueil et de fonctionnement de ces infrastructures.

20. Maintenance du hall CEVA. Remplacement de la batterie des condensateurs électriques. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Au début des années 1990, une batterie de condensateurs électriques a été installée dans la cabine à haute tension du hall CEVA.

Cet appareillage électronique a pour fonction de corriger instantanément la valeur du courant réactif généré lors du fonctionnement des diverses installations connectées sur le site (Hall CEVA + Abattoir Communal).

Ce courant réactif dont l'importance dépend directement de la valeur du cosinus Φ de l'installation mesurée à partir des groupes de comptage en haute tension, peut générer des pénalisations financières importantes par le fournisseur d'énergie.

L'examen des factures mensuelles des consommations électriques du site, a mis en évidence la mauvaise valeur de ce cos Φ et conséquemment l'application de pénalités à charge du client.

Elles résultent de la déficience complète de la batterie qui n'a pu jouer son rôle de correction du facteur de puissance. L'examen de l'appareillage a démontré son état de vétusté : ensemble des condensateurs hors service, contacteur et régulateur totalement défectueux. De surcroît, cette situation génère une surconsommation électrique d'approximativement 8 %.

Vu ce qui précède, il est proposé de procéder au remplacement complet de cet appareillage par un nouvel ensemble de batteries de condensateurs pourvus de ses dispositifs de régulation et de contacts.

21. Travaux de rénovation des immeubles sis à l'angle des rues du Canon et de l'Indépendance à Ath – lot 8 : abords. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Décision.

Le 2 mars 2004, le Conseil communal a approuvé le projet global relatif aux travaux de rénovation des immeubles sis à l'angle des rues du Canon et de l'Indépendance à Ath se détaillant en 8 lots.

Les travaux consistent en la réalisation de 5 logements sociaux financés en partie par l'Habitat du Pays Vert.

22. Travaux de construction de deux logements sociaux à Ath, boulevard Hubert Rousseau. Avant-projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Décision.

En séance du 28 janvier 2008, le Conseil communal a pris acte de l'approbation du plan du logement de la Ville d'Ath proposé pour les exercices 2007-2008, prévoyant la construction de deux logements sociaux au Boulevard Hubert Rousseau à Ath.

En séance du 30 mai 2008, le Conseil communal a décidé, à l'unanimité, d'arrêter les conditions du marché de services à conclure avec un auteur de projet assurant la mission de coordinateur sécurité-santé projet et réalisation, pour l'étude relative aux travaux de construction de deux logements sociaux au Boulevard Hubert Rousseau à Ath.

En séance du 5 septembre 2008, le Collège communal a désigné l'auteur de projet assurant la mission de coordinateur sécurité-santé projet et réalisation.

BATIMENTS SCOLAIRES

23. Maintenance de l'école d'Houtaing. Traitement de l'humidité ascensionnelle. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'examen de l'état apparent des différents murs intérieurs et extérieurs de la classe maternelle de l'école d'Houtaing a permis de constater la présence d'une humidité ascensionnelle localisée.

Outre les dégradations qu'une telle situation peut engendrer au niveau des enduits et revêtements muraux intérieurs de ce local, les conséquences peuvent être plus insidieuses à court et moyen terme sur la santé des personnes fréquentant régulièrement ces lieux.

En vue de procéder à l'éradication de l'humidité envahissant ces parties de murs, il y a lieu de procéder à la mise en place de barrières destinées à stopper la progression de celle-ci à la base même de ces derniers.

Après enlèvement des enduits muraux existants dans les zones requises, un travail par injection sous pression des matières actives organiques sera destiné à contrecarrer les effets néfastes de l'humidité ascensionnelle dans la totalité de l'épaisseur de la paroi.

Cette première phase dite curative sera suivie en toute logique par la remise en état des parements intérieurs concernés par le traitement suggéré.

La seconde phase consistera à rétablir les enduits muraux intérieurs à l'aide de plafonnage appliqué sur une membrane d'étanchéité spécifique.

BATIMENTS DU CULTE

24. Travaux de protection contre l'intrusion des volatiles pour les églises d'Irchonwelz, Isières et Ormeignies. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget du service extraordinaire 2009, en vue des travaux de protection contre l'intrusion des volatiles aux églises d'Irchonwelz, d'Isières et d'Ormeignies.

En effet, l'intrusion de volatiles au niveau des clochers ainsi que leur repos sur les éléments extérieurs à ces mêmes constructions, sont une source constante de souillures et de dégradations de ces édifices.

Ainsi, à l'intérieur des clochers, l'accumulation de déjections animales altère lentement mais sûrement non seulement les planchers des différents niveaux mais également les mécanismes des cloches en les corrodant.

Conséquemment à cela, l'entretien de ces mêmes infrastructures s'effectue dans des conditions d'hygiène déplorable.

Le repos de ces mêmes volatiles sur les éléments saillants extérieurs à l'édifice tels est également une source de souillure importante tant de l'édifice que de ses abords immédiats.

Pour ces raisons, le projet propose la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- 1) Fermeture des baies des abats son par la pose de filets extérieurs.
- 2) Protection des baies et éléments architecturaux du clocher tels que cordons, linteaux, seuils, etc. par l'installation d'un réseau de tiges métalliques et de fils de tension montés sur ressorts contrariant efficacement « l'atterrissage » des volatiles sur ces différents supports.
- 3) L'obturation d'orifices de faibles dimensions tels que boulins à l'aide de treillis posé en boule.

RENOVATION URBAINE

25. Bail emphytéotique et constitution d'une servitude de passage à la rue Rigault à Ath. Rectification administrative.

SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

26. Matériaux de voirie 2008. Modification des voies et moyens. Approbation.

27. Remplacement des machines et matériel d'équipement pour les Services Techniques Communaux. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit en vue du remplacement de machines et matériel d'équipement pour le Service Technique Communal.

En effet, les ouvriers affectés à l'entretien des voiries et bâtiments utilisent du matériel qui nécessite d'être renouvelé.

Il s'agit notamment de marteaux-piqueurs, de plaques vibrantes, de groupes électrogènes, de petit outillage thermique...

SERVICE DES ESPACES VERTS

28. Remplacement de l'équipement des aires de jeux. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget de l'exercice 2009 en vue du remplacement de l'équipement des aires de jeux aux abords des écoles de Ghislenghien et d'Irchonwelz.

Il est prévu de placer une tour avec toboggan et une bascule en complément des jeux déjà disponibles dans l'espace engazonné à l'arrière de l'école de Ghislenghien.

Au-delà, il est envisagé d'installer une tour avec toboggan et un jeu sur ressort adaptés aux enfants des classes maternelles ainsi qu'un module pour les élèves de primaire sur un sol amortissant dans l'espace engazonné de la cour de l'école d'Irchonwelz.

Ces deux espaces de jeux seront séparés des bâtiments scolaires par une clôture permettant ainsi aux enfants du village de pouvoir s'y rendre en dehors des heures de cours.

TOURISME

29. Rénovation de la signalisation touristique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Depuis 1996, une signalisation touristique a été mise en place tant au niveau de l'entité que dans le centre historique.

Ces derniers mois, il a été constaté que certains éléments de cette signalisation devaient être réparés voire remplacés. En effet, ceux-ci ont été installés lors de la rénovation de la Grand-Place il y a 13 ans.

Il s'agit notamment de trois panneaux d'information qui représentent les éléments patrimoniaux remarquables, les musées et les attractions touristiques.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

30. Plan pluriannuel de 3 ans (2009-2011) en rapport avec le plan de développement de la lecture du réseau local de lecture publique. Convention. Approbation.

Madame la Ministre Fadila LAANAN a approuvé le projet pluriannuel 2009-2011 portant sur une partie du plan de développement de la lecture du réseau local de lecture publique, en particulier le développement de l'accès à la lecture et aux NTIC.

L'axe prioritaire est le développement, l'initiation et l'animation aux NTIC à destination des personnes qui sont, soit éloignées de l'accès aux NTIC (fracture numérique du premier degré), soit éloignées des bonnes pratiques et des nombreuses possibilités des NTIC (fracture numérique du second degré). L'axe secondaire est l'accès à la lecture aux personnes éloignées de celle-ci.

ACTION JEUNESSE INFO

31. Dossier PPP – Plan de Prévention de Proximité. Evaluations 2008-2009. Approbation.

Dans le cadre des PPP - Plans de Prévention de Proximité - 2004 /2008, le Service Public de Wallonie a octroyé à la Ville une subvention pour l'année 2008 et une subvention pour le début de l'année 2009 (janvier à mars).

Les Plans de Prévention de Proximité sont remplacés par les Plans de Cohésion Sociale à dater d'avril 2009.

Pour la liquidation définitive des subventions PPP, les dossiers d'évaluation doivent rentrer pour le 30 juin 2009 au Service Public de Wallonie, accompagnés de la délibération du Conseil communal.

Les rapports d'évaluation joints au dossier reprennent :

°Une évaluation des projets mis en place par Action Jeunesse Info et les partenaires du Plan de Prévention 2008-2009.

°Deux évaluations financières.

32. Règlements d'ordre intérieur des plaines de jeux. Approbation.

- A fond la forme Ath

- A fond la forme Villages

- Mini A fond la forme.

De nombreuses activités de vacances sont organisées au profit de la jeunesse athoise durant les mois de juillet et août.

La reconnaissance de l'Office de la Naissance et de l'Enfance relative aux centres de vacances, prescrit en son article 7 alinéa 8 l'obligation d'avoir et de s'engager à respecter un règlement d'ordre intérieur qui détermine les modalités de fonctionnement, de gestion des ressources humaines, de collaboration avec les partenaires et les parents.

Le centre informe les parents ou les personnes qui exercent l'autorité parentale du contenu de ce règlement.

Action Jeunesse Info a établi, les règlements d'ordre intérieur pour chaque sous-secteur du projet :

« A fond la forme Ath » à destination des enfants âgés de 6 à 14 ans,

« A fond la forme villages » à destination des enfants âgés de 4 à 14 ans,

« Mini A fond la forme » à destination des enfants âgés de 3 à 6 ans.

* * * * *